FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2021 DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER

Chers contribuables et citoyens,

Afin d'assurer une plus grande transparence de l'administration municipale et conformément aux nouvelles dispositions de la Loi sur les cités et villes, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2021. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2021 ont été présentés le mardi 6 septembre 2022 en vidéoconférence.

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Tout d'abord, concernant l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2021, les revenus de la Municipalité (sans les investissements) se sont chiffrés à 1 883 382 \$ alors que les charges s'élevaient à 1 771 464 \$.

À la fin de l'exercice financier 2021, la dette à long terme de la Municipalité était de 5 897 800 \$ alors que la valeur nette de nos actifs à long terme s'établit à 10 009 997 \$.

Au 31 décembre 2021, l'excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales s'établissait à 100 623 \$.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AU 31 DÉCEMBRE 2021

Les états financiers de la Ville de Métis-sur-Mer ont été vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton. Le rapport du vérificateur ne contient aucune réserve et indique que les états financiers consolidés produits donnent une image fidèle de la situation financière de la Ville de Métis-sur-Mer au 31 décembre 2021.

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Comme requis par l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, la rémunération et l'allocation des dépenses versées aux élus en 2021 sont les suivantes :

	RÉMUNÉRATION	ALLOCATION	TOTAL
MAIRE	8 597 \$	4 598 \$	13 195 \$
CONSEILLERS	2 412 \$	1 205 \$	3 617 \$

Jean-Pierre Pelletier, Maire